



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valéo : l'État actionnaire laissera-t-il des bénéfices pour les salaires ?

Question écrite n° 44692

Texte de la question

M. François Ruffin alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le groupe Valéo. Tout doit-il partir aux actionnaires, ou en laissera-t-on pour les salaires ? M. le ministre est, l'État est le premier actionnaire de Valéo - via la Banque publique d'investissements. Il s'agit d'une entreprise qui a enregistré 175 millions d'euros de bénéfices en 2021, d'une entreprise qui vient de racheter Siemens eAutomotive, d'une entreprise qui s'apprête à augmenter son dividende de 17 %. Mais qu'en est-il pour les salariés ? « Au 1er janvier, 104 salariés de chez nous, de chez Valéo-Amiens, se sont trouvés revalorisés par le Smic, témoigne Freddy Leonardi, délégué CGT là-bas. Ça n'était jamais arrivé. Auparavant, on était nettement au-dessus du salaire minimum. Auparavant, on avait de l'intéressement, ça nous faisait presque un quatorzième mois. En être là, si bas, pour des gars qui font les trois huit dans une grande firme... » Voilà pourquoi, depuis deux jours, huit usines Valéo sont en grève dans le pays. Voilà pourquoi, à Amiens, pratiquement toute la production, hors intérimaires, est à l'arrêt. Quelle est la demande des travailleurs ? Ils réclamaient, au départ, une hausse de 100 euros pour les bas salaires, une revendication finalement ramenée à 85 euros. Mais la direction vient de refuser. La direction refuse alors que les ouvriers ont, en 2021, accepté, subi, un APC (accord de performance collective) avec gel des salaires etc. La direction refuse alors que, à la station BP à côté de leur usine, l'essence a dépassé les 2 euros le litre, le plein va se payer plus de cent euros. « Il s'agit de quoi, cette augmentation ? C'est pas pour partir en voyage ou pour faire la fête : c'est juste pour aller bosser ! » Alors, à lui de décider ici, dans ce cas concret : tous les profits doivent-ils partir aux actionnaires ? Il lui demande ce qu'il laissera aux salariés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif tant à l'association des salariés aux résultats des entreprises qu'à la résilience de nos fleurons français, maillons essentiels de notre compétitivité et de notre rayonnement à l'international. L'industrie automobile connaît une situation particulière, et le contexte économique induit par la pandémie a engendré des difficultés persistantes pour l'ensemble de la filière, y compris Valéo. Pour autant, et depuis le début de la pandémie, Valéo dialogue avec l'ensemble de ses organisations syndicales en France afin de maintenir la compétitivité de ses sites et la mise en œuvre d'une politique salariale appropriée. Les dernières négociations salariales se sont déroulées de février à mars 2022, et ont abouti à la signature de treize accords unanimes couvrant la totalité des sociétés que Valéo compte en France. Un accord convenant à l'ensemble des parties prenantes a ainsi pu être trouvé sur les conditions salariales des employés de Valéo. Consciente des enjeux de pouvoir d'achat pour ses salariés, en cette période de forte inflation, la direction du groupe a ainsi invité les organisations syndicales à renégocier l'accord d'intéressement France, et a proposé d'associer les salariés aux résultats environnementaux de Valéo en plus des résultats économiques déjà intégrés les années précédentes. Par ailleurs, Valéo poursuit son programme annuel de distribution d'actions gratuites en France aux salariés, ainsi qu'un programme international d'actionnariat salarié « Shares4you » ouvert chaque année à tous les collaborateurs de l'entreprise. Le Gouvernement espère que l'ensemble de ces évolutions permettent et permettront d'améliorer la situation des salariés de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44692

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1441

Réponse publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3203